

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

ARRETE

fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2023

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 21 octobre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un recrutement par concours, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne,

VU l'arrêté du 25 octobre 2022 fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne,

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2022 modifiant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne,

VU l'arrêté du 18 janvier 2023 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2023 ;

VU l'arrêté du 13 janvier 2023 fixant la composition du jury du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2023 ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 20 avril 2023,

ARRETE

Article unique - Les 8 candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique, sont déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne au titre de l'année 2023 :

1	M.	BARBAR	Benjamin
2	M.	CARENSE	Sébastien
3	M.	FOURNIER	Victor
4	M.	LANGLOIS	Maxime
5	M.	LEGAY	Julien
6	Mme	MARTY-ALLO	Maëllis
7	M.	PAUTAL	Johann
8	M.	VARY CATON	Enguérans

Fait à Paris, le 21/04/2023

Pour le Ministre et par délégation
L'adjoint au chef du bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines
Julien TAVEAU